

Comprendre et prendre en compte la condition parentale

À rebours des conceptions attribuant à la responsabilité des seuls parents réussite ou comportements « déviants » de leur enfant, la sociologie nous invite à prendre du recul pour considérer l'articulation d'un ensemble de facteurs, mais aussi les déterminants sociaux, matériels, environnementaux... qui influencent la « condition parentale ».

Jessica Pothet,
Sociologue,
laboratoire Max Weber,
Université Lumière Lyon 2

D'après son intervention
à l'Assemblée générale
de l'Unaf à Pau

Pour construire une culture commune autour des questions de parentalité et de « soutien à la parentalité », il est nécessaire de s'entendre sur quelques éléments de définition. Deux termes sont ainsi au fondement des réflexions.

Le travail parental renvoie d'une part à ce que font les parents en termes de tâches pour leurs enfants, d'autre part à ce qui les préoccupe, voir à ce qui les accapare : les projections, les inquiétudes, les réflexions qu'ils ont concernant leurs enfants, soit tout un ensemble qui nourrit une « charge mentale parentale » conséquente.

La condition parentale renvoie aux conditions sociales, économiques, psychologiques, cognitives, morales qui nous caractérisent en tant que personne, et ces termes sont chers à la sociologie parce qu'ils traduisent bien l'idée que l'on n'est pas parents indépendamment de ce qui nous caractérise, indépendamment des dispositions que l'on a pu construire. Donc, lorsque l'on parle de « condition parentale », on comprend et on considère que l'on ne peut pas attendre la même chose de tous les parents. Par exemple, la vie au travail impacte très fortement le travail parental, et nous ne sommes évidemment pas tous égaux face à nos conditions d'emploi.

Le travail et la condition parentale sont de toute évidence à examiner au prisme de l'évolution conjointe des formes de la vie familiale, mais aussi des normes d'emploi, des injonctions à la réalisation personnelle enfin.

C'est l'enfant qui fait la famille : un

“ Ce qui marque particulièrement la condition parentale contemporaine, c'est la difficile articulation des temps sociaux. ”

recentrage sur la parentalité

Premier élément, la place de l'enfant dans la famille a évolué dans la mesure où sa venue est associée à une forme d'épanouissement et de maturité personnelle et conjugale. Les enquêtes d'opinion montrent qu'en France et dans l'ensemble des pays européens, l'enfant nourrit des représentations sources de bonheur et d'accomplissement familial. Il y a une sorte de sacralisation de la place de l'enfant dans la famille qui renforce la norme de l'engagement vis-à-vis de cet enfant désiré et programmé. On note que les normes de bonne parentalité démarrent dès le travail procréatif, c'est-à-dire qu'il s'agit d'être prêt, la grossesse est devenue un temps de préparation qui renforce le processus de construction identitaire de plus en plus précoce de l'individu comme parent. L'identité parentale est ainsi largement revendiquée dans notre société. Et ce que montre d'ailleurs la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique, c'est que la famille contemporaine se caractérise par une revendication au droit à l'enfant, et au droit à construire un lien de filiation.

L'intensification du travail domestique et parental

À cette place donnée à la fois à l'enfant et à la parentalité correspond une vision qualitative de l'éducation, qui réclame pour les parents d'immensurables investissements. Pendant très longtemps — et, sans doute, jusqu'à la génération des « baby-boomers » devenus à leur tour parents — on considérait (« on », c'est ici les parents, les grands-parents, et, plus vaguement, « la société » en général) que les enfants grandissaient tout seuls. L'attention permanente aux enfants n'était pas le mode de comportement parental habituel et ordinaire, ni même attendu des parents, du moment qu'ils s'acquittaient de leurs devoirs de soin et d'affection. Aujourd'hui, le tutorat parental (ou grand-parental) sur les enfants est beau-

coup plus serré que naguère. Que ce soit pour des raisons de sécurité, pour des raisons de conviction éducative, la norme est aujourd'hui à un encadrement plus constant et plus proche en même temps qu'à une intention pédagogique qui ne se relâche pas. Il y a notamment l'idée, bien enracinée chez de nombreux parents, qu'il n'y a pas de seconde chance pour les enfants qui tombent du fil scolaire. Face aux incertitudes et dans un monde de plus en plus compétitif s'affirme un désir inégalé des parents d'assurer la position sociale de leurs enfants en les préparant à cette compétition.

Des formes renouvelées d'encadrement du travail parental

Autre élément particulièrement opérant concernant la condition parentale et le travail parental, les nouvelles normes familiales s'appuient davantage sur des savoirs, notamment issus des apports de la psychologie, et de ce que l'on sait sur le développement de l'enfant*. Elles prennent la forme d'expertises, d'une culture du conseil, de recommandations, et procèdent moins de rapports perçus comme « naturels ». Au principe de l'autorité patriarcale et de la hiérarchie des places au sein de la famille, se substitue une série de recommandations quant à ce que réclament le soin et l'éducation d'un jeune enfant, comme en atteste par exemple le livret des 1000 premiers jours. L'attention croissante pour le développement intellectuel et cognitif des enfants vient rendre plus complexe l'exercice de la parentalité.

C'est presque anecdotique, mais dans un même temps révélateur de la période actuelle, les supports : livres, articles, podcasts se multiplient pour conseiller les parents sur les meilleurs comportements à adopter pour favoriser le bon développement de leurs enfants, paradoxalement, ils participent à construire une anxiété, la crainte de ne pas être à la hauteur. À côté de la production de savoirs savants sur l'enfance, d'autres canaux par lesquels s'élaborent et se diffusent les normativités familiales se sont constitués, à l'instar des réseaux sociaux. Si le contrôle social est davantage horizontal, il n'en est pas moins efficient.

Un isolement des parents, renforcé en contexte monoparental

Ce besoin de partage est d'autant renforcé que le rapport à l'enfant s'est privatisé ; le travail parental connaît un mouvement de décollectivisation particulièrement fort. Par décollectivisation, il faut d'abord entendre un repli, voir un isolement de certains parents. En France, 1 famille sur 4 est monoparentale, et 40 % des enfants qui vivent dans ces foyers sont en situation de pauvreté monétaire. Autre conséquence, des difficultés accrues en matière d'articulation entre vie

familiale et vie professionnelle. Ce qui marque particulièrement la condition parentale contemporaine, c'est la difficile articulation des temps sociaux.

Une difficile articulation des temps sociaux

La généralisation du travail des femmes coïncide certes avec un mouvement d'émancipation, mais ne s'est pas accompagnée d'une redéfinition structurelle de leur charge domestique et parentale : au contraire, le référentiel normatif de la « bonne parentalité » connaît une inflation comme nous venons de l'évoquer. Les femmes continuent d'assurer 64 % des tâches domestiques et 71 % des tâches parentales au sein des foyers. Cette asymétrie des charges maternelles et paternelles ouvre la voie à des analyses pointant un risque de monoparentalisation de l'acte éducatif même au sein des familles traditionnelles !

Ce qui marque la condition parentale, c'est une injonction à la disponibilité parentale, mais aussi la généralisation du travail des femmes et les conditions d'emploi. Les horaires de travail, et notamment le développement des horaires atypiques, bousculent inévitablement la charge parentale. C'est notamment l'imprévisibilité de la condition d'emploi qui bouscule, la précarité de l'emploi a des conséquences sur le travail parental de beaucoup de ménages pour des raisons économiques, mais également pour des raisons de temporalités. La question de l'articulation des différents rôles sociaux concerne toutes les catégories sociales, car le travail parental concerne toutes les couches de la société, mais on a à soutenir plus certains ménages, plus précarisés.

En tant qu'acteurs et actrices des politiques familiales, on a à se poser des questions sur ce que nous imposent les rythmes contemporains : les personnes, dès lors qu'elles ont un travail, sont-elles censées être avant tout des agents de production dont les contraintes professionnelles limitent de façon très forte les autres engagements, et notamment l'engagement familial ? Les personnes privées d'emploi et qui survivent péniblement au moyen des revenus de redistribution sont-elles tenues d'avoir une disponibilité à l'acte éducatif quasi totale, de s'impliquer dans les trajectoires scolaires de leurs enfants par exemple ? Il faut réfléchir à la condition dans laquelle les parents exercent leur rôle pour penser ensuite à l'élaboration de nos politiques et de nos dispositifs de soutien à la parentalité. Il est par ailleurs important de se demander quels sont les souhaits et les besoins des parents. Ce qui est certain, c'est que l'on ne peut pas réfléchir à partir de carences éducatives supposées ou de compétences parentales non suffisamment affirmées. ●



*Lire aussi :
« La psychologie, un référentiel
majeur de la parentalité »
page 41

Le soutien à la parentalité : quels enjeux, quel sens ?

Le soutien à la parentalité constitue ce que l'on appelle une « question socialement vive » : vive au sein de la communauté scientifique dans la mesure où toutes les approches, selon les disciplines empruntées et même au sein d'une même discipline, n'en appellent pas aux mêmes constats ; vive aussi au sein de la société dans la mesure où les débats à ce sujet persistent et où les réponses à apporter ne sont pas tranchées.

La fabrique politique du soutien à la parentalité dès le début des années 2000

L'idée de soutenir les parents n'est pas une idée neuve : dans les années 1930 émerge l'idée qu'il fallait éduquer les parents à leur propre rôle et cela, sans passer par les pouvoirs publics. Telle est l'ambition de la création de l'École des parents, pour ainsi éviter une intrusion excessive des pouvoirs publics sur des questions qui relevaient de la compétence des parents et du privé. Au départ, l'accompagnement des parents procède ainsi de l'action d'associations, et de réseaux associatifs, expliquant sans doute la richesse et la diversité, mais aussi le manque de lisibilité de l'action éducative et sociale visant à soutenir les parents en France, constat d'ailleurs soulevée par le rapport de la Cour des comptes en 2009. Dans les années 2010, un effort est entrepris pour clarifier les enjeux de l'aide à la fonction parentale, et par ailleurs dégager un référentiel d'action publique propre à ce champ, avec notamment la mise en œuvre d'un Comité national de soutien à la parentalité.

Les travaux de ce comité, auxquels j'ai participé tant que chargée de mission et en tant que chercheuse, se sont très rapidement heurtés à une ambivalence presque irréductible du soutien à la parentalité. En effet, la politique de soutien aux parents contribue à reconnaître la fonction parentale et les difficultés que génère ce rôle, mais participe dans un même temps à rappeler aux parents ce qui leur incombe. Par exemple, de mieux répondre aux attentes de l'institution scolaire et aux enjeux renouvelés des scolarités. Concrètement, sur certains territoires, l'absen-

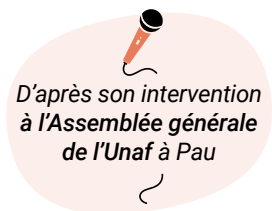
téisme scolaire des jeunes adolescents s'est vu régulé par une pénalisation du travail parental au motif du délaissement de mineur.

Autre ambiguïté majeure qui contribue à fragmenter ce champ d'intervention, l'accompagnement des parents touche un grand nombre de politiques publiques : politique scolaire, de protection de l'enfance, de prévention de la délinquance, et donc des professionnels qui les mettent en œuvre aux cœur de métier, aux ambitions, aux valeurs tout aussi hétérogènes. On a ainsi pu voir, que ce soit lors de la tentative d'institutionnalisation, ou même au sein de la mise en œuvre des dispositifs, que des visions différentes de la parentalité, ou des considérations différentes du fait parental peuvent s'affronter.

Un « parentalisme » susceptible d'évacuer les inégalités de vie

Comme Gérard Neyrand ou Claude Martin, je pense qu'il faut être vigilant à ne pas glisser vers un « parentalisme »¹ ou une « parentalisation du social »². A ces termes jargonneux correspond une nouvelle formulation de la question familiale : les parents, et à travers eux la fonction parentale, seraient un instrument de régulation d'un ensemble de problématiques sociales qui tourmentent la société. Les épisodes de turbulence urbaines que la France a connu en 2006 lors de la présidence de Nicolas Sarkozy, ou encore les émeutes plus récentes du début d'été 2023 montrent que la tentation est grande pour les responsables politiques d'appréhender les troubles à l'ordre public comme une des conséquences d'une défaillance de l'autorité parentale, et d'en appeler à la responsabilité des parents³.

Jessica Pothet,
Sociologue, laboratoire
Max Weber, Université
Lumière Lyon 2



*D'après son intervention
à l'Assemblée générale
de l'Unaf à Pau*

1/ Neyrand, 2014

2/ Martin, Leloup, 2020

3/ Neyrand, 2015 ; Yadan, 2019



3 familles/10 accueillies au sein des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) sont monoparentales.

Ce que nous montre, en fait, l'analyse sociologique de la structuration des politiques d'aide à la parentalité, c'est qu'il faut être attentif à ne pas glisser vers une conception hypertrophiée du pouvoir d'agir des parents. Il se dégage aujourd'hui d'un nombre important d'analyses et de travaux que le lien entre la logique de responsabilisation des parents face aux conséquences de leur rôle et le développement d'une logique globale d'individualisation dans la définition des politiques publiques se renforce dans un contexte néolibéral. Or, pareille conception du rôle de parent interpelle tant elle évacue le poids des rapports sociaux et l'inégalité des vies (Fassin, 2019), à la faveur d'une perspective comportementale qui considère éventuellement, voire évalue les « traits de caractère » et les aptitudes éducatives des parents.

Comportementalisme et marchandisation du soutien à la parentalité

Par ailleurs, l'approche comportementaliste est très en vogue et même temps très diffuse : elle s'inscrit par exemple dans des recommandations largement diffusées, à l'instar du nouveau numéro de la revue de Santé publique France et de son dossier consacré à la construction de la relation parent-bébé, et soutient par ailleurs la floraison d'un marché particulièrement lucratif autour de la parentalité. Or mettre l'accent sur les seuls comportements et pratiques parentales contribue là encore à euphémiser la dimension sociale, culturelle, et matérielle de la parentalité. Pour ces raisons, l'approche comportementaliste, qui nourrit un nombre conséquent de programmes standardisés *evidence-based** ne peut qu'être réductrice. Ces initiatives sont importées des mondes anglo-saxons, à l'instar de Triple P : Positive Parenting Program ou des programmes SFP. Ces programmes s'adossent à une scientification du soutien à la parentalité qui peut nous interroger. On peut comprendre que cette ten-

dance à vouloir se baser sur la science et sur les données probantes devienne légitime à plusieurs égards : les ressources sont rares donc il faut les utiliser efficacement. Autre raison : les parents doivent avoir droit au meilleur service possible, à une aide la plus efficiente possible.

Mais ces liens entre sciences et soutien à la parentalité ne sont pas si simples et il faut considérer que les programmes *evidence-based* sont empreints d'une médicalisation du champ de l'accompagnement des familles qui place l'accent davantage sur les résultats que sur les processus. Cette approche déterministe concernant l'environnement familial est par ailleurs liée à un discours économique et marchand, et on observe à cet égard que l'offre privée de coaching parental connaît un essor sans précédent.

Responsabilité individuelle, responsabilité collective

Pour résumer, nous sommes donc face à un champ d'intervention qui est encore à la quête de son, voire de ses référentiels, mais néanmoins marqué par une ambition de dépistage et de régulation précoce des comportements parentaux, d'une scientification articulée aux neurosciences pensée au service du développement de l'enfant et *in fine* d'une gestion des risques qu'encourt la société. Les pouvoirs publics sont guidés par l'idée qu'il faut faire en sorte que la socialisation des enfants soit la plus optimale possible, et ils investissent dans l'enfance maintenant pour éviter les difficultés de demain. Dans une ère particulièrement individualisante, on estime que les personnes ont une responsabilité individuelle très forte dans une société qui vit une succession de crises économiques et on pense qu'investir dans la parentalité va amener des économies d'échelle. Mais on peut lire autrement cet investissement à la faveur de la parentalité et de l'enfance, le considérer non pas dans une logique de réduction des risques, mais dans une logique du présent et viser à ce qu'il serve au bien-être de l'enfant, à sa qualité de vie. Pour ce faire, les sciences sociales incitent les pouvoirs publics à soutenir les parents dans leur rôle éducatif, en tentant d'une part d'abaisser le pouvoir des contraintes qui agissent sur les parents dans beaucoup de secteurs. Par exemple, dans les relations avec l'école, dans les relations avec le travail. Si l'on doit considérer la dimension universelle du soutien à la parentalité, alors une intention claire tient dans le fait pour les pouvoirs publics d'intervenir sur le temps parental, notamment en mettant en place des mesures et des dispositifs visant à une meilleure fluidité entre responsabilité au travail et responsabilité éducative. D'autre part, en proposant des dispositifs ciblés articulés à des catégories de besoin.



* *Evidence-based* :
fondé sur des faits, des données
probantes



Au sein des dispositifs, une surreprésentation des mères

L'espace du soutien à la parentalité accueille très majoritairement des mères. Les mères sont donc à la fois la cible et le levier des dispositifs d'accompagnement à la parentalité (Cardi, 2015 ; Stettinger, 2019). Ce constat n'a rien de surprenant dans la mesure où « *la maternité pèse encore et toujours sur les femmes, beaucoup plus que la paternité ne pèse sur les hommes. Elle oblige les femmes à réfléchir sur leur place dans la société, à inventer de nouveaux modes de vie, de nouvelles relations, de nouvelles institutions* ».⁴

Parmi ces femmes un nombre important d'entre elles est en situation de monoparentalité. Ainsi, les mères de famille monoparentale sont plus nombreuses à fréquenter les dispositifs d'accompagnement à la scolarité puisque trois familles sur dix accueillies au sein des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) sont en situation de monoparentalité⁵, elles fréquentent davantage que les autres familles les permanences proposées dans le cadre des Points info familles (HCF, 2016) et 65 % des femmes accompagnées par les travailleuses sociales des Caf sont en situation de monoparentalité⁶ ; ces familles sont aussi plus nombreuses à avoir leur(s) enfant(s) suivi(s) en centre médico-psychologique. Cette surreprésentation de la monoparentalité s'explique en partie par le besoin de partage qu'expriment les mères isolées, mais par ailleurs par la précarité plus forte qui les touche et qui en conséquence les expose davantage aux travailleuses sociales. Elles sont donc

plus facilement orientées vers l'offre disponible en matière d'accompagnement à la parentalité sur un territoire.

Des actions spécifiquement destinées aux pères

A côté de cette surreprésentation des mères en situations de monoparentalité, on note que des actions sont spécifiquement adressées aux pères, notamment dans le cadre des REAAP, avec pour objectif d'accompagner la paternité des 70 % des hommes adultes qui ont des enfants. Très souvent, ces actions ont de spécifique qu'elles se donnent pour ambition d'interroger les « nouvelles » paternités : avec des questionnements fléchés autour de questions du type : Qu'est-ce que ça veut dire, être père ? Quels sont les liens entre la paternité et les masculinités ? Selon mes propres observations, ces actions peuvent contribuer à réitérer la production de normativités parentales particulièrement genrées tant à travers leur contenu plus axé en général sur le ressenti des pères que sur les besoins des enfants, comme on l'observe dans les groupes de paroles pour mère, qu'à travers leur organisation matérielle. On note que les horaires impartis aux groupes de paroles adressés aux pères prennent systématiquement en fin de journées et en ce sens considèrent l'existence d'impératifs professionnels, pendant que bien des dispositifs recevant des femmes sont organisés en journée. Des travaux montrent enfin que les professionnels tendent à éprouver plus d'empathie pour les hommes seuls par exemple, les hommes pourraient donc y trouver plus de réassurance, là où les mères seraient plus enjointes à

⁴ Knibbielher, 2017, p.103

⁵ Moeneclaey, 2016

⁶ Cervera et al., 2021, p. 156



s'interroger sur leurs pratiques et s'engager dans un travail réflexif d'acquisition de compétences à la faveur de l'intérêt de leurs enfants.

Le risque d'une fragmentation sociale du soutien à la parentalité

À côté de cette distinction genrée, il semble qu'il faille être attentif à ne pas fabriquer des dispositifs de soutien à la parentalité qui distinguent les parents au regard de leurs origines sociales, avec pour risque de produire des définitions de l'enfance socialement situées.

Les observations que j'ai pu réaliser au sein d'espaces très éloignés de l'aide à la parentalité : des groupes de paroles et d'écoute dans le cadre des REAAP aux stages de responsabilisation parentale montrent que prévalent l'écoute, la bienveillance éducative et la parentalité positive pour les parents en capacité d'intellectualiser ce rôle, et un rappel à l'autorité pour les parents les plus démunis. Se construisent dès lors des enfances socialement situées : un enfant à accompagner au prisme de sa singularité pour les couches supérieures et moyennes de la population ; un enfant sur qui faire autorité au prisme des désordres sociaux que celui-ci pourrait engendrer pour les couches précarisées.

Cette même tension concernant les différentes conceptions de la parentalité soutenant les interventions des professionnels se retrouve à un niveau moindre au sein du cadre d'intervention généraliste et universel de l'aide à la parentalité (REAAP). On observe en ce sens que les réajustements normatifs initiés par les professionnels visent différents types d'adaptations des parents, pondérés par la position que les parents usagers de ces occupent dans l'espace social.



Le coaching parental représente aujourd'hui un marché de

20 millions d'euros

Le coaching parental : un marché lucratif

Autre risque aux marges de l'action publique et associative : l'action lucrative de coaching parental qui représente aujourd'hui un marché à hauteur de 20 millions d'euros⁷.

Bien qu'il soit tous azimuts, le conseil aux parents essaime en lien avec des moments charnières de la parentalité : la toute petite enfance et l'accompagnement des parents à être de meilleurs accompagnants au sommeil du jeune enfant ou encore l'orientation en vue de l'entrée dans le champ des études secondaires. Les travaux de A.-C. Oller montrent ainsi que le marché de l'accompagnement à l'orientation est particulièrement florissant, devant notamment sa réussite au fait de répondre à une demande latente (2020). Cet essor de l'offre lucrative en matière d'accompagnement des parents a notamment pour effet de donner un tour particulièrement cacophonique à l'espace de l'aide à la parentalité, faisant par exemple se couder des acteurs historiques de l'action socio-éducative et sociale, avec des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et à présent des coaches privés, spécialistes de la psychologie positive et du développement personnel. L'intérêt de l'enfant et son bon développement font ainsi l'objet d'une terminologie sans précédent : « câblage du cerveau », « architecture cérébrale », « période sensible », « période critique », vocabulaire par ailleurs lié à un discours économique.

Ce marché est d'autant plus soutenu qu'il va de pair avec la montée en charge d'un discours économique d'investissement dans l'enfance pour gérer les risques présents et garantir le futur.

Quelles solutions ?

La complexité et l'ampleur du chantier qui consiste à définir, structurer ou ajuster l'offre en direction des parents ne doit pas conduire à l'immobilisme, mais elle en appelle à une réflexion transversale sur l'ensemble des politiques et des dispositifs d'action publique qui concourent à accompagner les parents et sur l'impact que les pratiques qui fleurissent en leur sein peuvent avoir sur les familles, sur les parents et sur les enfants.

D'abord, j'avancerai l'idée que lorsque l'on est sensibilisé au fait que le travail parental se définit et s'exerce au regard de ce qui contraint la vie ordinaire des parents, que lorsque l'on est conscient de l'inégalité des vies (Fassin, 2020), on peut moins facilement se livrer à une approche comportementaliste de la parentalité et du rôle qu'elle peut jouer dans la régulation des troubles sociaux, des épisodes de violence urbaine par exemple.

⁷ Source, Institut spécialisé dans l'étude des marchés, GfK.

Considérer l'inégalité des vies ne doit cependant pas nous empêcher de voir qu'il y a des parents dans le désarroi, que nombre d'entre eux sont dépourvus de ressources dans l'exercice de leur parentalité, et qu'ils doivent être soutenus. On observe qu'ils ont essentiellement besoin de collectiviser les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants, avant que ces derniers ne leur échappent. Ces difficultés se concentrent particulièrement sur les territoires déshérités, là où les questions qui fragilisent les familles rencontrent des dynamiques produites par la précarité. Plus particulièrement encore les pouvoirs publics ont à penser des dispositifs adaptés aux difficultés que rencontre l'ensemble des femmes, cela si l'on considère la répartition du travail domestique et parentale au sein des couples, et plus encore si l'on considère que 85 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme.

Considérer l'inégalité des vies ne doit pas non plus négliger des dispositifs qui viseraient à répondre aux difficultés quasi-universelles de la condition parentale contemporaine, parce qu'il est devenu difficile d'être parent dans tous les milieux. Si l'inquiétude suscitée par les écrans n'est pas nouvelle (dans les années 1980 et la diffusion de la télé à l'endroit des jeunes générations a suscité son lot d'interrogations), la généralisation des technologies mobile actuelle pose de nouvelles questions éducatives pour les parents. On sait par exemple que les négociations et les tensions autour de ces objets se cristallisent au moment de l'adolescence dans la mesure où ils laissent poindre le risque d'une soustraction de l'enfant aux normes familiales. Bien des parents se sentent par ailleurs disqualifiés, n'ayant aucune compétence numérique pour se représenter et encadrer les pratiques de leurs enfants, ils sont pour ces raisons en demande de partage et de conseils concernant l'adolescence.

Mettre en commun les expériences parentales

Si l'on doit réfléchir à un modèle, un exemple éloquent de soutien à la parentalité tient dans la mise en œuvre d'universités populaires de parent. A rebours des approches standardisées et en cela plus offertes à l'évaluation, on observe que l'imprévisibilité se glisse dans chaque projet, les questions de départ évoluent (donner des exemples), mais ce qui est intéressant c'est que lorsque les mères racontent chacune une histoire individuelle, elles se rendent compte que ce qu'elles vivent résultent de processus collectifs. Ces initiatives qui résident bien dans la mise en œuvre de dispositifs visant spécifiquement la parentalité représentent des alternatives à l'approche individuelle et comportementaliste. De même que la mise en commun des expériences puisse générer une collectivisation des réponses, des solutions, des bricolages qu'expérimentent les parents. Ces volontés de partage se retrouvent sous une autre forme au sein des communautés en ligne de parents, que celles-ci concernent l'allaitement, les voyages entrepris ou encore les relations aux enseignants de leur enfant.

Il ne s'agit pas forcément d'introduire des ruptures concernant les pratiques parentales, et encore moins les trajectoires de parentalité, mais d'une mutualisation de la difficulté et des ressources qui s'apparente à un accompagnement qui « se fera pour aider à tenir plus que pour aider à changer » (Soulet, 2008). On touche là à la définition que donne Marc-Henry Soulet de l'accompagnement palliatif. ●

